

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF561

présenté par
Mme Cathala

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Justice »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Justice judiciaire	4 305 000	0
Administration pénitentiaire	0	4 305 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	4 305 000	4 305 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à financer le recrutement d’un nombre suffisant de greffiers pour que les créations de postes prévues dans le présent projet de budget soient cohérente avec les objectifs fixés par la loi de programmation et d’orientation de la justice promulguée le 20 novembre 2023.

La loi d’orientation et de programmation 2023-2027 fixait à son article premier une création nette d’emplois de greffiers de 1 800 ETP à horizon 2027. Adossées au plan de recrutement de 1 500

magistrats, ces créations de postes de greffier répondaient aux mêmes problématiques de dégradation du service public de la justice et des conditions de travail des agents qui y concourent. Il est estimé que l'office d'un magistrat requiert le travail d'1,2 greffier.

Néanmoins, des difficultés de recrutement ont été constatées en 2023 et 2024, conduisant à ce que 123 postes ne soient pas créés. Le présent amendement y remédie.

En conséquence, le présent amendement abonde l'action 1 Traitement et jugement des contentieux civils du programme 166 Justice judiciaire, à hauteur de 4 305 000 euros en AE et CP, et ponctionne à hauteur du même montant l'action 1 Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice du programme 107 Administration pénitentiaire, dotée de 3,9 milliards d'euros.